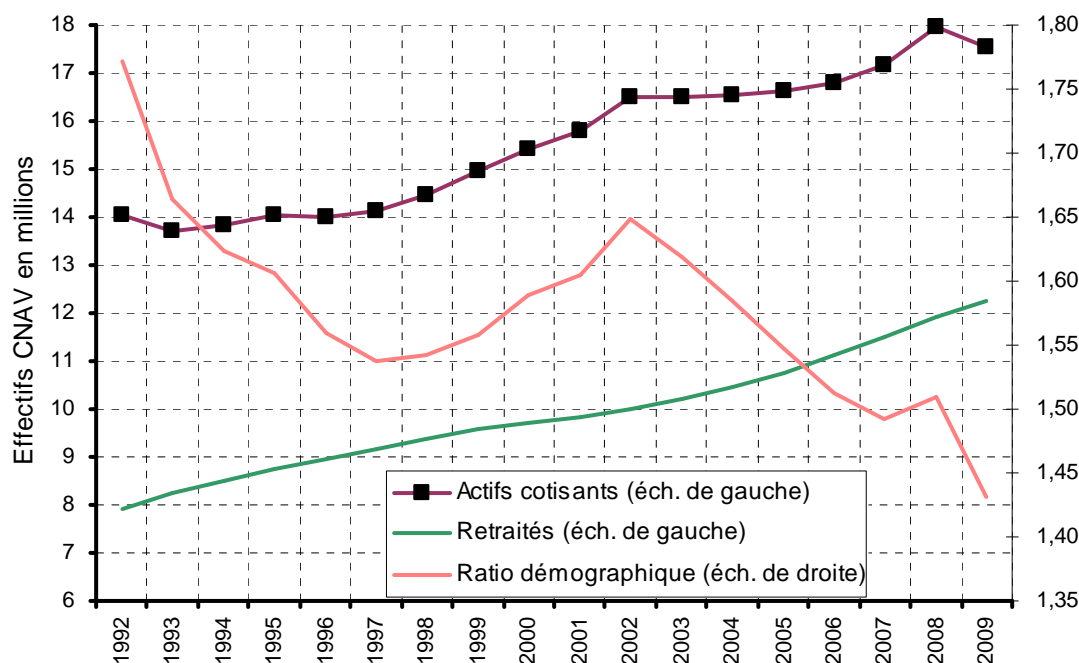


Indicateur n° 9 : Ratio de dépendance économique de la CNAV (au 1^{er} juillet de chaque année).



Source : CNAV pour la période 1992-2007 ; estimations DSS pour 2008 et 2009

Le ratio de dépendance démographique de la CNAV rapporte l'effectif des cotisants du régime à celui des retraités. Sur longue période, ce ratio a connu une baisse continue depuis le milieu des années 1960 : après un point haut de 4,29 en 1965, il a ensuite décliné à 3,80 en 1970 à 2,68 en 1980, puis jusqu'à 1,88 en 1990. Ce phénomène s'explique par la montée en charge du régime de retraite par répartition, marquée par une progression bien plus soutenue des effectifs retraités que cotisants.

Depuis le début des années 1990, l'évolution de la valeur du ratio a été plus complexe : la baisse du ratio s'est poursuivie jusqu'à un point bas de 1,54 atteint en 1997, puis une remontée s'est amorcée jusqu'à 1,65 en 2002 avant que la tendance à la baisse ne reprenne. Le ratio est ainsi redescendu à 1,58 en 2004 ; sa dernière valeur estimée pour 2009 vaut 1,45, ce qui constitue un nouveau point bas.

La remontée observée de 1998 à 2002 est à rapprocher d'un plus grand dynamisme des effectifs cotisants sur la période (+2,5 % à +4,4 % par an) due notamment à une période de conjoncture économique favorable. Cette évolution favorable du ratio a été favorisée par le fait que, dans le même temps, le nombre de retraités a progressé de manière moins soutenue qu'auparavant (+1,2 % à +2,2 % par an de 1998 à 2002, contre +2,4 % à +3,9 % par an de 1992 à 1997) en raison de l'arrivée à l'âge de la retraite de classes creuses nées pendant la seconde guerre mondiale.

Depuis 2003, ces phénomènes jouent en sens inverse : le ralentissement économique contribue à limiter à 0,1 % par an la croissance du nombre de cotisants tandis que des classes plus nombreuses du baby-boom arrivent à l'âge de la retraite, notamment en raison de l'instauration de la retraite anticipée. L'accélération du nombre de départs en retraite observé au régime général dès 2004 a induit une hausse des effectifs totaux des retraités pris en compte pour ce ratio de 2,3 %, soit la plus forte progression observée depuis 1997. Cette progression s'est accentuée en 2005 (+3,1 %), en 2006 (+3,3 %) et en 2007 et 2008 (+3,5 %), ce qui explique les nouvelles dégradations du ratio de dépendance démographique observées.

Les analyses menées par la CNAV permettent d'appréhender l'importance du régime général en termes d'effectifs de retraités : l'ensemble des retraités du régime général (11,7 millions) représente 18,9 % de la population de la France au 31 décembre 2007 (contre 18,4 % au 31 décembre 2006), les hommes représentent 17,6 % de la population masculine, les femmes 20,1 % de la population féminine.

La CNAV précise également qu'en ne considérant que la population de la France âgée de 60 ans et plus (13,5 millions), la part des personnes bénéficiant d'un droit personnel au régime général (10,6 millions) atteint 78,5 % (87,3 % pour les hommes et 71,8 % pour les femmes). La part représentée par la CNAV est encore plus élevée (83,7 %, dont 87,6 % pour les hommes et 80,7 % pour les femmes) si l'on restreint l'analyse à l'ensemble des retraités (titulaires d'un droit direct ou d'un droit dérivé) âgés de 60 ans et plus (11,3 millions).

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 9 :

L'indicateur présenté cette année porte sur le champ CNAV. Conformément à la méthodologie de la CNAV, les notions et les données retenues pour la période 1992-2007 sont les suivantes :

- s'agissant du nombre de retraités du régime général retenu pour le calcul du rapport démographique, celui-ci correspond à l'ensemble des retraités (de droits directs ou dérivés) payés par les 16 caisses de Métropole au 1^{er} juillet. Aucune exclusion n'intervient du fait de l'âge (retraites anticipées ou moins de 65 ans), de la résidence (DOM-TOM ou étranger) ou de la catégorie du droit (pension normale d'ex-invalide ou inapte...);
- le nombre de cotisants retenu pour le calcul du ratio comprend ceux pris en compte par la commission de compensation démographique, mais sans les chômeurs.

Les valeurs 2008 et 2009 du ratio sont des estimations fondées sur les effectifs de retraités CNAV aux 1^{ers} juillet (respectivement 11,2 et 11,5 millions de personnes, droits directs et dérivés confondus) et sur les effectifs de cotisants retenus pour le calcul de la compensation démographique dans le cadre de la Commission des comptes de la Sécurité sociale de septembre 2009 (respectivement 17,1 et 17,3 millions aux 1^{ers} juillet 2008 et 2009, cf. *indicateur n° 8*).